

Cadre offert à l'industrie pharmaceutique

Proposons une Suisse plus attrayante pour l'industrie pharmaceutique!

Caractéristiques et importance de l'industrie pharmaceutique en Suisse

L'économie suisse a relativement bien résisté à la crise financière de 2007-2009 et aux actuelles turbulences économiques. La Suisse est aujourd'hui dans une position forte grâce à son attractivité, le pouvoir d'innovation de nombreuses branches et à une politique réaliste au niveau fédéral et cantonal. Les exportations jouent un rôle crucial pour la prospérité du pays car elles fournissent 40% du PIB. L'économie des sciences de la vie (dont font partie l'industrie pharmaceutique, médicale et agroalimentaire) est avec l'horlogerie la première branche du pays car avec l'industrie chimique, elle contribue pour 38% aux exportations et emploie pas moins de 70 000 personnes en Suisse. Il est donc dans l'intérêt de la Suisse de proposer à cette branche des conditions les plus attractives possibles. C'est l'unique solution pour que cette branche puisse maintenir l'excellente position concurrentielle qu'elle a acquise durant les dix dernières années.

Dans ce contexte, l'industrie pharmaceutique, génératrice de valeur et d'emplois, est le secteur le plus fort. Ancré traditionnellement dans le nord-ouest de la Suisse dans différentes fonctions, le secteur a néanmoins gagné en importance ces dernières années en Romandie, dans les cantons de Berne, du Valais et de Zurich ainsi que dans d'autres régions de Suisse.

En Suisse, la Confédération fixe les conditions générales pour cette branche sensible car d'orientation internationale qui évolue dans un environnement extrêmement réglementé. Dans une étude confiée à l'organisation metrobasel sur la réglementation des activités de recherche de l'industrie pharmaceutique (parution prochaine), il ressort que la Suisse est mal placée par rapport aux grands pays concurrents et que sa position s'est encore dégradée par rapport à la dernière comparaison de 2008. Cette constatation concerne principalement la régulation des prix et des autorisations. Bien que la Suisse applique depuis longtemps une politique restrictive en matière de régulation des prix, cette dernière a néanmoins été nettement renforcée depuis 2008. Concernant la régulation des autorisations, la Suisse s'est certes améliorée mais reste en retard par rapport aux pays analysés à cause de la longueur des délais d'obtention.

La détérioration absolue et relative de l'attractivité dans le secteur des autorisations, tout particulièrement pour les activités de recherche de l'industrie pharmaceutique, peut mener progressivement à l'érosion de la première industrie exportatrice de Suisse – avec des conséquences aussi involontaires que négatives sur la création de valeur, l'emploi et les recettes fiscales.

Ceci doit être évité, même si évidemment, la Confédération doit mener des réflexions sur ses orientations politiques et sa politique de santé tout en restant impérativement vigilante sur les coûts du système de santé. Consciente de ces objectifs contradictoires, la Conférence Métropolitaine de Bâle défend néanmoins l'idée que dans les décisions concernant le prix des médicaments, il convient également de prendre en compte les retombées à long terme sur le plan économique.

Mesures exigées pour renforcer l'industrie pharmaceutique

1. Garantir les emplois en Suisse malgré la crise de l'euro

En Suisse, la part du coût des médicaments dans les coûts de santé est en recul et représente encore pour l'instant environ 9.7%. La faiblesse de l'euro et du dollar a fait baisser le chiffre d'affaires des fabricants (exprimé en francs suisses). De plus, le déficit des finances publiques des pays européens exerce une forte pression sur le prix des médicaments, pression qui ne se relâchera pas. Ces facteurs menacent les emplois en Suisse où le coût du travail est élevé.

En Suisse, le prix des médicaments est conditionné par les prix pratiqués à l'étranger, raison pour laquelle les fluctuations du taux de change exercent une forte pression. Inversement, la régulation des prix en Suisse a une influence sur le prix des médicaments dans quelques 70 Etats étrangers. La branche pharmaceutique estime que pour chaque franc de baisse du prix, elle perd deux francs à l'étranger. Les fabricants de médicaments suisses occupent environ 10% des parts du marché mondial mais ils ne réalisent que 2% de leur chiffre d'affaires en Suisse. Le bilan économique est négatif pour la Suisse. Si une forte réduction des prix est pratiquée en Suisse, les prix à l'étranger soumis au système de référence baissent eux aussi, entraînant ainsi d'importantes pertes financières. Lorsque l'équilibre entre les avantages et les inconvénients du pays en comparaison internationale se dégrade, les risques de délocalisation à l'étranger de la recherche et de la production augmentent. C'est pourquoi les prix doivent être déterminés en fonction de l'intérêt thérapeutique et pas uniquement en fonction des taux de change réactifs à la crise. Les comparaisons basées sur les cours de change doivent correspondre à des situations économiques réelles, une amélioration du pouvoir d'achat par exemple. Les prix continueraient à s'adapter en continu aux fluctuations effectives des taux de change, mais dans une proportion quantifiable. La Conférence Métropolitaine de Bâle souhaite en outre que la Confédération cherche une solution consensuelle qui soit à la fois assumée par les assurés et l'industrie.

2. Accélérer la procédure d'inscription des médicaments sur la liste des spécialités par l'OFSP

Les patientes et patients doivent avoir rapidement accès aux innovations en particulier dans les cas de maladies rares. C'est pourquoi la Suisse doit inscrire les nouveaux médicaments aussi vite que possible sur la liste des spécialités des médicaments remboursés par les assurances (originaux et génériques), immédiatement après le contrôle sommaire.

3. Améliorer l'attractivité de la Suisse pour les études cliniques

Le principe de commission d'éthique prépondérante et le respect de délais clairs pour l'évaluation des études cliniques permettront de raccourcir la procédure et de rendre la Suisse plus attractive en tant que pôle de recherche. Les standards éthiques élevés en Suisse restent déterminants pour les études cliniques.

4. Accélérer la procédure d'autorisation de commercialisation Swissmedic

Si la Suisse améliore l'efficacité de l'attribution des autorisations, elle renforcera son statut de pays favorable aux dépôts de brevets et à la recherche clinique. La révision de l'Ordonnance concernant les taxes vise une augmentation des ressources de Swissmedic. Pour une qualité de haut niveau, la procédure sera accélérée. Le cas échéant, une augmentation des taxes sera envisagée.

5. Mesures incitatives pour la propriété intellectuelle

Il est nécessaire de renforcer les mesures incitatives pour la recherche et la protection des brevets, notamment pour les médicaments contre les maladies orphelines, les maladies infantiles et les nouveaux champs d'application des substances actives reconnues.

Dernières mesures prises par la Confédération sur le prix des médicaments

Le 21 mars 2012, le Conseil fédéral a procédé à la révision des ordonnances sur l'assurance-maladie (OAMal) et les prestations de l'assurance des soins (OPAS). Le but de cette révision est de baisser progressivement le prix des médicaments fixés par l'Etat et remboursés par les caisses d'ici 2014. Les modifications relatives à ces ordonnances touchent des compétences fédérales. La réduction des prix entrée en vigueur le 1er mai 2012 affectera l'équilibre entre facteurs économiques et politiques liés à la santé. Le Conseil fédéral avait pourtant affiché en décembre 2011 la volonté d'améliorer l'attractivité de la Suisse pour la recherche et l'industrie pharmaceutique dans ses réponses à trois motions (11.3844, 11.3923, 11.3910).

Les révisions décidées par le Conseil fédéral le 21 mars 2012 entraîneront pour la Suisse une baisse des prix à hauteur de 240 millions de francs par an, qui, d'ici 2014, passera à 720 millions de francs après adaptation de tous les prix des médicaments (un tiers des prix est adaptés au nouveau système). Le système de référence fait que toute décision concernant les prix prise en Suisse a des conséquences sur d'autres pays. Etant donné que 98% des produits pharmaceutiques produits en Suisse sont exportés, les prix pratiqués à l'étranger sont d'une importance cruciale pour les recettes de l'industrie pharmaceutique suisse. Au vu de cette situation initiale, il est à supposer que la décision prise le 21 mars 2012 par le Conseil fédéral aura des conséquences sur les futures orientations de l'industrie pharmaceutique et les recettes fiscales des cantons de la Conférence Métropolitaine de Bâle.

Par conséquent, il est réjouissant pour la Conférence Métropolitaine de Bâle que le Conseil national ait reconnu le problème fondamental que représentent les répercussions des deux ordonnances (OAMal et OPAS) mentionnées précédemment et ait soumis une motion au Conseil fédéral, à la demande de la Commission préparatoire de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N), laquelle exige que le Conseil fédéral trouve un consensus avec les assureurs et l'industrie pharmaceutique s'agissant de l'examen de rentabilité des médicaments – en cas de nouvel enregistrement, d'extension des indications ou d'examen régulier des prix. Outre le facteur d'atténuation des fluctuations des taux de change, il s'agit par ailleurs de prêter une attention particulière à la prise en compte de l'utilité d'un médicament sous l'angle d'une comparaison des effets thérapeutiques.